

R-4043-2018

**AUDIENCE DEVANT LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
26 ET 27 MARS 2019**

**Réponses aux engagements souscrits par TEQ**

**Engagement no. 1 (demandé par OC) : Confirmer si TEQ a effectué un balisage des programmes et mesures en efficacité énergétique offerts à travers le Canada, l'Amérique du Nord ou ailleurs, et confirmer si TEQ a tenté de comparer les budgets des trois distributeurs avec ce qui se fait ailleurs en Amérique du Nord.**

Des balisages avec d'autres juridictions ont été effectués. Comme le Plan directeur a été élaboré à partir de grandes thématiques (industrie, bâtiments résidentiels, innovation, etc.), le balisage a donc été effectué relativement à ces thématiques. C'est également par ces mêmes thématiques que l'avancement de la transition énergétique au Québec sera suivi et mesuré. Le Plan directeur, c'est avant tout des feuilles de route pour avancer en transition énergétique. Les différentes mesures retenues, incluant les programmes, viennent préciser en partie comment cela se fera. En effet, le Plan directeur n'a pas été conçu comme un compendium de programmes, mais bien comme une stratégie pour que le Québec poursuive résolument son chemin en transition énergétique et atteignent les cibles gouvernementales en cette matière. En ce sens, le balisage n'a pas mis l'accent sur les programmes, mais a été réalisé de manière globale, par thématique.

Bâtiment résidentiel	Avec autres provinces, sur la consommation d'énergie, les politiques et les mesures en général, incluant certains programmes
Bâtiment CI	Voir bâtiment résidentiel, exemplarité de l'État et industrie
Bioénergies	Avec d'autres juridictions (provinces et monde ayant une culture forestière semblable à celle du Québec) sur la production et la consommation de bioénergies ainsi que sur des mesures en vigueur
Exemplarité de l'État	Avec des provinces, les États-Unis et l'Europe sur les cibles et des mesures d'exemplarité
Industrie	Avec quelques États américains et d'autres pays sur différentes mesures existantes, incluant les programmes, l'efficacité et l'intensité énergétiques du secteur
Financement	Avec d'autres juridictions, par exemple sur les banques vertes
Innovation	Avec le fédéral sur les activités et les programmes en innovation et avec les autres provinces sur les dépenses publiques dans ce secteur
Transport	Avec le fédéral sur les mesures en vigueur

Ces éléments peuvent être constatés dans les fiches diagnostic mises en ligne dans le cadre de la consultation publique :

<https://consultation.teq.gouv.qc.ca/pages/documentation>

Également, un balisage des mesures avait été commandé par le Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques en amont des travaux d'élaboration de la Politique énergétique 2030 (pièce jointe).

Aucune comparaison sur les budgets des distributeurs n'a été effectuée.

**Engagement no. 2 (demandé par OC): Vérifier s'il y a des programmes et mesures proposés par les trois distributeurs qui n'ont pas été inclus dans le Plan directeur hormis le programme CASEP proposé par Énergir (demandé par OC)**

TEQ a reçu des propositions de programmes ou de mesures de la part des distributeurs de gaz naturel qui n'ont pas été retenues dans le Plan directeur au moment de son dépôt au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles pour différents motifs, dont des enjeux de financement ou de chevauchement avec des mesures existantes de TEQ.

**Engagement no. 3 (demandé par la FCEI) : Identifier, dans les échanges entre les chargés de programme spécialistes et les distributeurs, le niveau d'échange quant aux possibles bonifications.**

Programme Bâtiment : des échanges, dans le cadre de l'élaboration du Plan directeur, ont eu lieu avec Hydro-Québec concernant le programme Bâtiment. TEQ a proposé d'harmoniser davantage les programmes pour en faciliter la participation (EcoPerformance - programme Bâtiment), notamment pour le petit commercial. C'est d'ailleurs de là qu'ont débuté les travaux de collaboration actuellement en cours pour un volet prescriptif dans EcoPerformance. TEQ n'a toutefois pas formulé de propositions spécifiques pour bonifier le programme (ex: rehausser l'aide financière...). Les échanges étaient principalement axés sur l'amélioration de l'accès aux programmes par la clientèle et ils se poursuivent.

**Engagement no. 4 (demandé par l'ACIG-AQCIE-CIFQ) : Vérifier si, dans le cadre de la préparation du Plan directeur, TEQ a discuté avec HQD de l'opportunité ou non d'élargir l'admissibilité du programme Systèmes industriels, aux titulaires de contrats spéciaux.**

TEQ n'a pas mené de telles discussions.

**Engagement no. 5 (demandé par l'ACIG-AQCIE-CIFQ) : Fournir la distinction que TEQ fait, s'il y en a une, entre l'effet d'entraînement qui est utilisé dans la détermination de l'économie nette, telle qu'indiquée à la formule de la référence V de la section 8 de la demande de renseignements no. 4 de la Régie à TEQ et l'effet d'entraînement mentionné à la page 196 du Plan directeur (B-0005), relatif aux effets indirects.**

Le sens du terme effet d'entraînement utilisé dans la référence fournie par l'ACIG-AQCIE-CIFQ (pièce C-ACIG-AQCIE-CIFQ-0026) n'est pas exactement le même que le sens entendu par TEQ pour ce même terme à la page 196 du Plan directeur. Il y aurait quelques nuances à apporter.

Dans le premier cas, l'effet d'entraînement désigne un effet de distorsion qui fait référence à des participants qui, après avoir pris part à un programme, choisissent de continuer à acheter ou à installer des technologies ou des produits qui sont visés par ce programme sans y participer une deuxième fois.

La définition de l'effet d'entraînement au sens de TEQ, tel qu'utilisé à la page 196 du Plan directeur, inclut l'effet d'entraînement tel que défini dans le rapport d'Econoler à la page 4 (pièce ACIG-AQCIE-CIFQ-0026), ainsi que l'effet de bénévolat tel que défini dans cette même référence, et peut inclure l'effet d'entraînement de programmes et mesures offerts par le gouvernement fédéral ou d'autres organismes dont les programmes ne sont pas inclus au Plan directeur. Cependant, il aurait été pertinent pour TEQ de préciser le passage de la page 196 du Plan directeur, comme suit : les effets d'entraînement (hormis ceux des distributeurs).

**Engagement no. 6 (demandé par l'ACIG-AQCIE-CIFQ) : Indiquer pourquoi il a été décidé de ne pas retenir les économies d'énergie nette, mais plutôt les économies d'énergie brute en ce qui concerne Énergir.**

Les économies d'énergie des distributeurs présentées dans le Plan directeur ont été calculées sur une base nette autant pour l'historique que pour la prévision, sauf dans le cas d'Énergir où les économies d'énergie ont été calculées sur une base nette pour l'historique et une base brute dans la prévision. Il aurait été souhaitable que les données de ce distributeur soient présentées selon la même méthodologie que les autres distributeurs. Il en résulte que dans le cas d'Énergir, l'effet d'entraînement et l'effet de bénévolat n'ont pas été comptabilisés, tandis que l'effet d'opportunisme a été double-compté, ce qui a entraîné un écart. Toutefois, cet écart n'a pas d'effet significatif sur la prévision de l'atteinte de la cible d'efficacité énergétique, puisque la différence entre les économies brutes et les économies nettes d'Énergir ne représente qu'environ 0,01% de la consommation totale d'énergie du Québec. Il n'y a donc pas d'enjeu significatif par rapport à la prévision de l'atteinte de la cible d'efficacité énergétique.

Par ailleurs, l'utilisation d'économies d'énergie brutes de TEQ et des ministères et organismes (M/O) présentées dans le Plan directeur n'est pas remise en cause. Cette méthodologie de calcul est justifiable dans le contexte de suivi de l'atteinte des cibles énergétiques.

À titre d'exemple, pendant les années 2012 à 2017, les résultats d'économie d'énergie des programmes et mesures du Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques (ci-après le « BEIE ») et des M/O étaient présentés sous forme brute, de sorte que ces résultats excluaient les bénévoles. Il s'ensuit que le tendancier pour cette même période de 2012 à 2017 incluait les bénévoles des programmes et mesures du BEIE et des ministères et organismes. En raison de cela, si TEQ avait choisi de présenter les résultats de ses programmes et mesures (en tant que successeur du BEIE) et des programmes et mesures des M/O sous forme nette, tout en reportant le tendancier de 0,6 % de 2012 à 2017 sur la durée du Plan directeur, les bénévoles en lien avec ces programmes et mesures auraient été comptabilisés en double.

Aux fins du calcul de l'atteinte de la cible, il n'était pas primordial que les données des différents porteurs soient calculées sur une même base (nette ou brute). À ce moment, il importait plutôt de s'assurer que les économies d'énergie d'une entité donnée (M/O ou distributeur d'énergie) soient sur une même base autant pour l'historique que pour la prévision.